|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour** **PL 2.5** | **Document C17/5-F** |
| **8 février 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Travaux préparatoires en vue DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2018 |

|  |
| --- |
| RésuméLe Conseil de l'UIT, à sa session de 2016, a arrêté le lieu de la prochaine Conférence de plénipotentiaires .Le présent document a pour objet de présenter au Conseil un point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires (PP-18).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la PP-18.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_RéférencesNuméro 2 de la Convention [CV 2](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015); [Résolution 77 (Rév. Busan, 2014)](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015); [Document PP‑14/178](https://www.itu.int/md/S14-PP-C-0178/en), [Document C16/110](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0110/en) |

# 1 Introduction

1.1 Le présent document fait le point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18).

1.2 Au cours de la dernière Conférence de plénipotentiaires (PP-14) tenue en République de Corée, le délégué des Emirats arabes unis a proposé d'accueillir la PP-18.

1.3 En vertu du numéro 2 de la Convention, dans le cas où le lieu précis et les dates exactes d'une PP n'ont pas pu être fixés par la PP précédente, ce lieu et ces dates sont déterminés par le Conseil, avec l'accord de la majorité des Etats Membres.

1.4 A sa session de 2016, le Conseil a confirmé que la PP-18 aurait lieu dans la ville de Dubaï.

# 2 Consultation

2.1 Le 12 octobre 2016, le Secrétaire général de l'UIT a reçu de la part du Gouvernement des Emirats arabes unis une invitation officielle en vue de tenir la PP-18 du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 2018 au World Trade Center de Dubaï.

2.2 Le 21 octobre 2016 ([DM-16/1012](https://www.itu.int/md/S16-DM-CIR-01012/fr)), le Président du Conseil à sa session de 2016 a invité les Etats Membres du Conseil à confirmer par écrit leur accord en ce qui concerne les dates exactes et le lieu précis de la PP‐18.

2.3 Suite à l'approbation par les Etats Membres du Conseil et conformément au numéro 2 de la Convention, le Secrétaire général a lancé, le 13 décembre 2016, une consultation (voir [CL-16/58](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0058/fr)) auprès des Etats Membres de l'UIT pour leur demander s'ils approuvaient le lieu précis et les dates exactes de la PP-18.

2.4 Le 13 février 2017, le Secrétaire général a annoncé que la consultation avait reçu l'accord de la majorité requise des Etats Membres, conformément au numéro 2 de la Convention (voir [CL-17/6](http://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0006/fr)).

# 3 Avancement des travaux

3.1 Les discussions se poursuivent entre l'UIT et le Gouvernement des Emirats arabes unis pour convenir des dispositions de l'Accord de pays hôte que signeront les deux parties. La négociation de l'Accord de pays hôte pour la PP-18 s'est faite sur la base du modèle d'accord de pays hôte approuvé par le Conseil à sa session de 2007 et en prenant pour référence l'accord conclu pour la PP-14.

3.2 Le secrétariat de l'UIT a effectué une visite sur place du 16 au 20 janvier 2017, afin de rencontrer les interlocuteurs dans le pays hôte, de visiter le centre de conférences, les infrastructures et les hôtels, d'élaborer le plan de sécurité et le plan de communication, d'examiner les questions de protocole et de commencer à procéder à l'organisation logistique.

3.3 Le pays hôte s'est engagé à faire en sorte que cette manifestation soit aussi respectueuse que possible de l'environnement.

# 4 Sujets essentiels

Conformément à l'article 8 de la Constitution de l'UIT, la Conférence de plénipotentiaires, sur la base de propositions des Etats Membres et compte tenu des rapports du Conseil:

a) détermine les principes généraux permettant de satisfaire l'objet de l'Union;

b) examine les rapports du Conseil sur l'activité de l'Union depuis la précédente Conférence de plénipotentiaires ainsi que sur la politique générale et la planification stratégique de l'Union;

c) établit le plan stratégique pour l'Union ainsi que les bases du budget de l'Union et fixe les limites financières correspondantes;

d) établit le nombre total d'unités contributives pour la période allant jusqu'à la PP suivante;

e) formule des directives générales concernant les effectifs de l'Union;

f) examine les comptes de l'Union et les approuve définitivement;

g) élit les Etats Membres appelés à composer le Conseil;

h) élit le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux des Secteurs;

i) élit les membres du Comité du Règlement des radiocommunications;

j) examine et adopte les modifications à la Constitution et à la Convention;

k) conclut ou révise, le cas échéant, des accords avec d'autres organisations internationales;

l) adopte et amende les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union;

k) traite toutes les autres questions de télécommunication jugées nécessaires.

# 5 Prochaines étapes

5.1 Au niveau interne, le Comité de coordination établira le Groupe de préparation de la Conférence de Dubaï (DPG), qui se composera de représentants de tous les Bureaux et du Secrétariat général.

5.2 L'Accord de pays hôte doit être signé aux Emirats Arabes Unis un an avant la tenue de la Conférence de plénipotentiaires, d'ici à la fin octobre 2017.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_